

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 771

présenté par
M. Guerini, rapporteur

ARTICLE 12

A l'alinéa 4, substituer aux mots :

« d'une activité »,

les mots :

« de certaines activités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.